ADOPTION D'UN ORDRE DU JOUR

de confiance

L'ordre du jour M. Guyot-Dessaigne, accepté par le gouvernement, est adopté par 310 voix contre 166. (Applaudissements à gauche).

Une proposition de Mgr Freppel

M. le Président. — Mgr Freppel, au cours de la discussion, a déposé une proposition de loi portant qu'aucune école ne pouvait être laïcisée sans l'avis du Conseil municipal.

M. Leroy. — Je demande l'urgence et la discussion immédiate.

Mgr Freppel. — Je ne la demande pas. — L'urgence est proposée.

M. le baron de Mackau. — La proposition est assez sérieuse pour qu'on l'examine avec soin. Il ne faut pas que la majorité cherche à la fin de la séance, à trancher une question aussi importante, sans s'être éclairée préalablement. (Applaudissements à droite.)

M. Lockroy. — Depuis quinze ans les opinions sont faites de part et d'autre; dès lors, il est possible de procéder à la discussion immédiate.

La discussion immédiate est adoptée par 276 voix contre 238. Quelques applaudissements à gauche accueillent la proclamation du scrutin.

Mgr Freppel. — Je ne crois pas qu'on puisse procéder ainsi à une discussion aussi grave, personne n'a les documents nécessaires.

M. Dethou *interrompt.*

Cris à droite. — A la tribune!

Mgr Freppel. — La proposition que j'ai eu l'honneur de déposer, a été rejetée à trois voix de majorité par le Sénat, et le lendemain trois sénateurs ont déclaré qu'on les avait fait voter dans le sens contraire à leur opinion.

A Remiremont M. Méline s'est prononcé en faveur de cette proposition.

Une proposition qui partage ainsi les républicains ne saurait être escamotée. (Applaudissements à droite, vociférations à l'extrême gauche.)

M. Méline. — Je me suis prononcé contre les laïcisations des hôpitaux, et non contre celles des écoles.

Mgr Freppel. — L'erreur involontaire que j'ai commise prouve qu'on a besoin de consulter les documents avant de discuter; l'ajournement de la discussion s'impose donc. (Applaudissements à droite, ricanements à gauche.)

M. Loreau. — Je ne saurais admettre que la loi scolaire est tellement parfaite qu'on ne puisse y toucher sans être accusé d'attaquer la République.

Il paraît que l'opinion que l'on attribuait à M. Méline est inexacte : en voici une qui est extraite du compte-rendu du conseil général du Loiret.

Je regrette que le membre de cette chambre dont je dois citer l'opinion soit absent, c'est M. Viger. (Applaudissements à droite.)

Eh bien au Conseil général du Loiret, M. Viger a déclaré que, dans la loi scolaire, il y avait des modifications à faire. (Rumeurs à gauche, rires ironiques à droite.)

M. Viger s'est vanté d'être radical de telle sorte que l'on peut dire que de tous les cotés de la Chambre, il y a des membres qui demandent la modification de la loi scolaire. (Vociférations à gauche.) Pourquoi dès lors étouffer les débats.

Lorsqu'un procédé industriel a donné lieu à des accidents, on le modifie. Quand une loi constitue un instrument dangereux, on la révise.

VIF INCIDENT

M. Malartre. — Tout ce qui a été dit prouve qu'on est peu d'accord sur l'interprétation de la loi scolaire. On conjurerait les fausses interprétations de la loi si on acceptait la proposition de Mgr Freppel.

M. Lockroy. — La question scolaire a été discutée pendant quinze ans; le problème est résolu et il est impossible qu'on admette que, chaque jour, on vienne demander de modifier cette loi.

M. de Mackau. — Nous voulons discuter sérieusement et non au pied levé.

M. Lockroy. — Personne ne vous empêche d'être religieux (protestations indignées à droite). Nous respectons vos croyances (exclamations à droite) mais vous, respectez la loi. Applaudissements à gauche).

M. de La Ferronnays. — Le parti républicain foule aux pieds toutes les libertés!

M. le Président. — En tous cas, il n'étouffe pas la liberté de la tribune.

M. de Bernis. — Vous derriez, M. le Président, descendre du fauteuil si vous voulez discuter.

M. le Président. — Je ne discute pas, mais je cherche à ramener la chambre au silence.

M. le comte de Maillé. — Vous devriez commencer par vous taire.

Cris à gauche : A l'ordre! la censure!

M. le Président. — Je n'ai rien entendu.

M. de la Ferronnays. — Ce vote d'une majorité de rencontre sera sérieusement jugé par le pays. (Applaudissements prolongés à droite, rumeurs et vociférations à gauche.)

M. le Président. — J'invite l'orateur à ne pas employer des expressions incompatibles avec la dignité de la tribune parlementaire. (Tumulte).

M. Rousse (Var). — Sous prétexte de défendre une opinion, on n'a pas le droit d'insulter un grand parti..

Cris à gauche — La clôture! la clôture!

M. de Laferronnays. — Le pays sera juge de ce que fait la Chambre de sa volonté. (Applaudissements à droite.)

M. le Président annonce la clôture malgré une épreuve douteuse. (Protestations énergiques).

M. le président met aux voix le passage à la discussion des articles.

Mgr Freppel — Je demande la parole sur la discussion de la question.

Le vote que la Chambre va émettre viole le principe de la liberté communale (Applaudissements à droite, hurlements à gauche.)

M. le Président. — Je regrette que l'orateur ait employé, pour monter à la tribune, une allégation inexacte et ait voulu rouvrir le débat. (Très bien! à gauche. Protestations à droite. Tumulte.)

La réponse de Mgr Freppel se perd dans le tumulte; elle est accueillie par de vifs applaudissements à droite.

Le passage à la discussion des articles est repoussé par 321 voix contre 205.

La gauche applaudit naturellement.

La séance est levée au milieu d'une violente agitation à 6 h. 30 *et est renvoyée à demain.*

NOUVELLES DU JOUR

Les incendies dans le Nord

Paris, 23 juin. — La question de M. Plichon, député, sur les incendies dans le Nord, viendra à la séance de jeudi.

La séance de la Chambre

Paris, 23 juin. — Les 219 voix qui ont voté l'ordre du jour pur et simple comprennent la droite tout entière, une vingtaine de modérés du centre gauche et les boulangistes. Toute la gauche a voté contre.

Au second vote, pour l'adoption de l'ordre du jour Guyot-Dessaigne, le centre gauche et les boulangistes avaient déjà lâché pied. Seule la droite est demeurée jusqu'au bout fidèle à ses principes.

Quant à la fin de la séance, nous la qualifierons d'un véritable scandale.

La majorité républicaine, en proie à un véritable accès de fureur anti religieux à étouffé la discussion de la proposition de Mgr Freppel tendant à atténuer les rigueurs de la laïcisation.

C'est au milieu de hurlements sans nom que Mgr Freppel, MM. Loreau et de La Ferronnays ont essayé de faire entendre le langage de la raison à cette bande de forcenés. M. Floquet donnait le signal des interruptions violentes et le spectacle de la plus monstrueuse partialité.

La séance d'aujourd'hui ne peut laisser aucun doute sur les sentiments véritables de la majorité, et ce qu'on peut attendre de la politique d'apaisement du gouvernement.

Les grands magasins

Paris, 23 juin. — La commission du budget a décidé de doubler le droit de 25 francs par employé pour magasins dès que le nombre dépasserait cent.

Pour ces mêmes magasins, le droit proportionnel est fixé au huitième de la valeur locative.

En ce qui concerne les raffineries de sucre la commission a résolu d'augmenter la patente des raffineurs à raison de 2,75 par quintal et de soumettre les raffineries à l'exercice.

L'application de ces diverses propositions produirait une recette de 6 millions environ.

La politique coloniale allemande

Berlin, 22 juin. — Le mécontentement des partisans de la politique coloniale s'accroît dans une telle mesure que l'Association coloniale allemande a abandonné le projet de fêter le retour du major Wissmann dans un grand banquet. Elle estime, en effet, qu'il n'y a pas lieu, pour l'Allemagne, de se réjouir des derniers événements.

On s'attend à ce que la troisième lecture des crédits coloniaux donne lieu à une discussion agitée.

Modification dans le ministère allemand

Berlin, 23 juin. — *La Gazette de l'Allemagne du Nord* dit qu'une modification ministérielle est considérée comme imminente dans les cercles financiers dirigeants.

La triple alliance

Rome, 23 juin. — La *Capitole* mentionne le bruit que la triple alliance serait prolongée pendant trois nouvelles années soit jusqu'en 1895.

Toutefois ce bruit mérite confirmation.

La Serbie et l'Autriche

Belgrade, 23 juin. — Les commerçants de Belgrade, dans une réunion tenue hier, ont protesté contre les procédés de l'Autriche, et ont décidé de prendre des mesures, pour faire leur achats en France et en Belgique.

Le choléra en Espagne

Madrid, 23 juin. — Malgré les précautions prises par les autorités, le choléra s'est propagé dans différents villages de la province de Valence.

Les cordons sanitaires sont inutiles; dix villages sont infestés; des cas suspects sont constatés dans la ville de Valence.

La nouvelle constitution du Brésil

Rio-de-Janeiro, 23 juin. — La Constitution a été promulguée hier soir à 7 h. 05; elle reconnaît le système fédéral.

Un violent orage en Italie

Rome, 23 juin. — Un violent orage a éclaté aujourd'hui à Foggio.

La foudre a tué sept personnes et en a blessé cinq dans une ferme près de Roseco.

La Haute

Paris, 23 juin. — La droite royaliste, réunie sous la présidence de M. le duc Doudeauville, s'est occupée de l'interpellation qui doit être développée par M. du Breuil de St-Germain sur les incidents de Vieq.

Mgr Freppel a communiqué à la réunion le texte de l'ordre du jour qui sera déposé par la droite au cours de la discussion.

Ce texte a été adopté à l'unanimité.

La commission des douanes

Paris, 23 juin. — La commission des douanes a repris l'examen du projet modifiant le tarif douanier entre la France et la Tunisie.

Les deux premiers articles du projet avaient été adoptés à la précédente séance.

L'article 3, modifié par le gouvernement, est ainsi conçu :

« Les autres articles d'origine et de provenance tunisienne non dénommés ci-dessus, paieront à l'entrée en France les droits les plus favorables perçus sur les produits similaires étrangers. »

Cette rédaction a été adoptée par la commission.

La commission vote une disposition ainsi conçue :

« Les produits devront être importés par navires français. »

L'ensemble du projet a été ensuite mis aux voix et adopté.

La commission des douanes était saisie d'une proposition de M. Deloncle, sur l'urgence d'améliorer les relations commerciales de la France avec la Grèce.

La commission, entendant laisser au gouvernement toute sa liberté d'action a prononcé l'ajournement de cette proposition.

Scandale à un asile d'aliénées

Toulon, 23 juin. — Un scandale a éclaté à l'asile départemental d'aliénées de Pierrefeu.

On vient de découvrir qu'une des pensionnaires de l'asile était devenue enceinte.

Les autorités administratives et judiciaires procèdent à une enquête.

Le juge d'instruction de Toulon est parti pour Pierrefeu.

Les criquets en Algérie

Un télégramme d'Oran nous a signalé ces jours-ci que l'emploi du sulfure de carbone pour détruire les criquets avait pleinement réussi.

Une des grandes difficultés de la lutte consistait dans le traitement des masses de criquets arrêtés et ramassées dans les fosses. Tout d'abord, les Arabes les écrasaient en piétinant dessus; puis on s'est servi de dames; ces moyens ont été reconnus insuffisants et d'abord ils étaient répugnants sous tous les rapports, les fosses répandant une odeur nauséabonde.

C'est alors qu'on s'est décidé à employer le sulfure de carbone; les essais ayant été suivis de succès, le gouverneur général en a demandé à Oran dix tonnes qu'on a réparties entre les chantiers de destruction.

Les Italiens en Afrique

Rome, 23 juin. — Des dépêches de Zanzibar annoncent que le représentant de l'Italie a obtenu du sultan la concession des douanes de Kijinaio-Merka-Mogoeago-Marshetti, sur la côte des Somalis.

Les régates internationales de Paris

Paris, 23 juin. — Les régates internationales ont été courues hier dans le bassin de Courbevoie-Asnières.

Les inscriptions étaient peu nombreuses; néanmoins, les courses ont été intéressantes, notamment celles à huit rameurs juniors, huit seniors et quatre seniors, qui ont donné lieu à des arrivées très disputées.

Dès le début de la réunion, le public était assez clairsemé sur la berge de la Seine; mais vers trois heures, au moment où les riverains, furieux de voir qu'on les privait gratuitement de leur promenade favorite du bord de l'eau, ont renversé les barrières, l'aspect du champ de courses s'est subitement animé.

Voici les résultats :

Deux rameurs seniors. — 1er, Brin-d'Herbe (sport nautique de Gand); 2e, Petite-Marnière (société d'encouragement); 3e, Mimosa (Union nautique de Lyon) Gagné facilement de trois longueurs; une longueur du second au troisième.

Huit rameurs juniors. — 1er, Quatre à Quatre (Société nautique de la Marne); 2e, les Bleus (C. N. Basse-Seine). C'est à sa nage longue que la Marne doit la victoire, car elle a regagné petit à petit une avance d'une longueur que ses concurrents avaient prise dès le départ. Gagné de deux longueurs; course très bien menée par M. Cargill, le chef de nage.

Quatre rameurs seniors. — 1er, Ventrebleu (C. N. Basse-Seine); 2e, *Folichonne* (Société nautique de la Marne). Gagné de trois longueurs. L'équipe de Gand très distancée.

Quatre rameurs juniors. — 1er, Tâtonnette (Société nautique de la Marne); 2e, Sans-Nom (Cercle Aviron de Paris); 3e, Quatre-Novo (C. N. Basse-Seine). Gagné de deux longueurs.

Huit rameurs de couple. 1er, Espérance (Société d'encouragement); 2e, Morbieu (C. N. Basse-Seine.) Gagné de dix longueurs.

Huit rameurs seniors. 1er, l'Ecrevisse (Sport nautique de Gand); 2e, les Bleus (Société nautique de la Marne). Bord à bord jusqu'à 300 mètres de l'arrivée, où la Marne abandonne. Gros-Bleus, de C. N. Basse-Seine, avait cassé un aviron au moment du départ.

Incendie à Saint-Ouen

Paris, 23 juin. — Un violent incendie s'est déclaré samedi soir à onze heures, dans le chantier de M. Faux, marchand de charbons en gros, au n° 30 de la rue Kléber; les pompiers de Saint-Ouen étaient partis avec leur matériel pour se rendre à un concours.

Les premiers secours ont été fournis par une fabrique de cirage des environs, qui a envoyé sa pompe et une escouade de travailleurs.

Bientôt après arrivèrent les pompiers des communes voisines, qui attaquèrent vigoureusement l'incendie.

Au bout de deux heures, on était maître du feu.

Plusieurs personnes ont été blessées en contribuant au sauvetage de chevaux enfermés dans une écurie.

Un garçon épicier notamment a reçu sur la tête une poutre enflammée.

Un drame conjugal

Paris, 23 juin. — Les époux Strubinger vivaient séparés depuis assez longtemps. Le mari, Etienne, garçon brasseur, habite rue Rodier, 11; la femme, Eugénie, vit maritalement, rue Tanger, 45, avec un sieur A...

A plusieurs reprises, Etienne avait tenté un rapprochement, offrant à sa femme le pardon du passé; mais celle-ci avait énergiquement repoussé toute proposition de ce genre. Elle était peu tentée, paraît-il, de reprendre la vie commune.

Hier, vers une heure, Strubinger se présentait chez le sieur A..., à ce moment absent, et, une fois en présence de sa femme, l'adjurait de réintégrer le domicile conjugal. Sur le refus formel d'Eugénie, son mari, en proie à une grande exaltation, s'arma de son revolver et fit feu deux fois sur la pauvre femme; elle tomba sur le parquet, perdant abondamment de sang.

Le meurtrier, croyant l'avoir tuée, se logea deux balles dans la poitrine.

Attirés par le bruit des détonations, des voisins accoururent et donnèrent leurs soins aux blessés en attendant l'arrivée de M. Poëte, commissaire de police, qui les fit transporter à l'hôpital Lariboisière.

L'état de la femme n'était pas très grave; celui du mari paraissait désespéré.

Le Consistoire

Rome, 23 juin. — Le Pape a tenu ce matin un consistoire qui, contrairement à l'usage, a été en partie public.

A la première partie du consistoire ont assisté un grand nombre de prêtres et prélats, et surtout des prélats et prêtres orientaux avec les élèves des collèges maronites, arméniens et grecs.

Ce cérémonial extraordinaire a eu lieu à cause de la préconisation du nouveau patriarche maronite d'Antioche.

L'élu, Mgr Jean Hagg, a envoyé à Rome, en députation auprès du Pape, l'archevêque maronite d'Arca qui a demandé le pallium pour le patriarche.

Le Pape en accordant le pallium a prononcé une allocution sur le fidèle attachement des Maronites à l'Eglise de Rome.

Après avoir proclamé l'élection du nouveau patriarche, Léon XIII a commencé le consistoire secret dans lequel il a nommé cardinaux Myr Vannutelli, nonce de Lisbonne, Mgr Galeati, archevêque de Ravenne, Mgr Mermillod, évêque de Lausanne et Genève, et Mgr Dunajewski, évêque de Cracovie.

La question de Zanzibar

Paris, 23 juin. — En outre de la question du Crédit foncier, il est une autre qui embarrasse le gouvernement; c'est l'interpellation de M. Bresson sur le protectorat anglais à Zanzibar.

Evidemment les explications données par M. Ribot, nous le disions hier, sont insuffisantes, mais on ne s'attend guère à voir l'ancien président du Conseil attacher ce nouveau grelot.

Il y a là, à n'en pas douter, une machine de guerre dirigée par les radicaux contre le Cabinet, avant les vacances, ils veulent donner un assaut vigoureux, et tous les moyens leur semblent bons.

Terrible désastre. — Une ville à moitié brûlée. — Cinq mille personnes sans abri. — Les secours.

New-York, 24 juin. — Une dépêche du consul des Etats-Unis à la Martinique annonce que la moitié de la ville de Fort-de-France est brûlée.

Cinq mille personnes sont sans asile.

Le consul fait appel à la charité publique pour obtenir des secours.

NOUVELLES MILITAIRES

Parmi les officiers venus samedi dernier au camp de Châlons, pour saluer le ministre de la guerre, citons : Les généraux Billot, membre du conseil supérieur de la guerre, Jamont, commandant le 6e corps, du Guiny, commandant le 3e corps, président de la commission d'étude, Voisin, Philebert, Pinel de Granchamps, Gillon, Jaubert, Frivet, Loisillon, Zaude, Kessler, de Colbert.

Le ministre a visité les ouvrages blancs, où une double action avec poudre sans fumée a été exécutée par les troupes de toutes armes mises à la disposition du général du Guiny. Dirigée par le général Grivet, cette manœuvre a été remarquable d'entrain et de précision. Elle a donné lieu, de la part des officiers-généraux présents, à des très intéressantes observations qui seront, on l'assure, mises à profit pour les manœuvres des 1er et 2e corps.

A la fin de la manœuvre les troupes se rassemblant, on exécute une marche en bataille pour se rapprocher de la position occupée par le ministre. Après avoir adressé toutes ses félicitations au général du Guiny, M. de Freycinet a quitté le camp, très satisfait de la tenue des troupes et des résultats de la double action à laquelle il avait assisté.

Un raid. — Trois officiers du 11e chasseurs, MM. Rey, Payn et Cabron-Lavau, viennent de parcourir, en 4 jours, sur leurs chevaux d'armes, la distance qui sépare Vesoul de Lunéville.

Les cruches ont été nombreux et il leur a fallu souvent mettre pied à terre pour atteindre des sommets presque inaccessibles.

La moitié de la route s'est effectuée dans des roches et à travers les magnifiques forêts du massif.

Environ 450 kilomètres.

Le 159e de ligne quitte Nice pour relever le 16e, qui occupe Briançon.

Les bataillons de ces deux corps doivent être mis en route à des dates différentes en juillet de façon telle que le mouvement sera terminé dans les premiers jours d'août.

Rapatriements. — Nous tenons de source sûre que le 2e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, détaché au Tonkin, comprenant l'état-major et quatre compagnies sur le pied de guerre, sera rapatrié dans le courant d'août prochain, pour reprendre son ancien emplacement à Médéah (province d'Alger) où il était resté le depôt.

Selon le *DailyChroniele* l'alliance franco-russe est accomplie, mais doit rester encore secrète; elle a été hâtée par l'accord anglo-allemand.

La revue du 14 juillet à Longchamps. Le gouvernement militaire de Paris est chargé d'assurer la répartition des cartes pour la revue du 14 juillet, destinées aux officiers ou assimilés de l'armée active, de la réserve et de l'armée territoriale. Toutes les demandes qui ont été remises jusqu'à ce jour au secrétariat de la présidence ont été, en conséquence, renvoyées au cabinet du gouverneur militaire de Paris.

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE. — Roubaix, 24 juin. — Hauteur barométrique, 767. Température : *A 7 heures du matin.* 17 degrés audessus de zéro.
A 1 » du soir.... 24 degrés audessus de zéro.
A 5 » » 23 degrés audessus de zéro.

Paris, 23 juin. — Les fortes pressions persistent sur l'ouest de l'Europe et le maximum se tient toujours près de Brest 771 mm. Le baromètre baisse au centre du continent et une zone de pressions relativement basses s'étend de la Baltique au sud de la Russie.

Le vent est faible du sud-ouest en Irlande et de l'Ouest sur la Manche; il souffle assez fort du nord-ouest en Provence. Les pluies ont continué en Allemagne, en Autriche et sur les Iles-Britanniques.

Les variations de température sont peu accentuées. Ce matin le thermomètre marquait : 11 degrés à Bodo, 16 à Paris, Stockholm, 21 à Trieste et 34 à Perpignan.

En France, le ciel va rester nuageux et quelques pluies momentanées sont probables dans le Nord et l'Est. La température va peu varier.

A Paris, hier, temps assez beau et ce matin vers 8 heures, petite pluie.

Température : maximum 22 degrés 5; minimum, 14 degrés 1.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

UNE GRAVE AFFAIRE A LA FRONTIÈRE

Dans la matinée de lundi, le bruit se répandait à Wattrelos et à Roubaix qu'un assassinat avait été commis à la frontière. On disait qu'un jeune homme qui s'amusait à exercer son adresse au maniement du bâton sur un des arbres qui longent la propriété d'un charron, avait reçu de ce dernier, rendu furieux par cet exercice, qu'il considérait comme très préjudiciable aux arbres, cinq ou six coups de révolver. Cette nouvelle avait été agrémentée de détails plus fantaisistes les uns que les autres. Le récit avait été défiguré. Voici la vérité :

Les coups de revolver

L'affaire s'est passée sur le territoire belge, à une centaine de mètres seulement du territoire français, au hameau du *Petit Audenarde*, dans la commune d'Herseaux.

Quelques jeunes gens de Wattrelos, qui avaient gaîment fêté la ducasse, s'étaient attardés jusque vers sept heures du matin dans un estaminet de ce hameau, tenu par Mme Pauwels : ils avaient passé la nuit à chanter et à boire, et, le matin, ils étaient tous plus ou moins ivres.

A sept heures, les jeunes gens sortirent de l'estaminet, s'emparèrent de gourdins, ramassèrent des briques et des pierres et, ainsi armés, livrèrent un siège complet à l'habitation d'un charron, située à deux mètres environ de l'estaminet.

Les vitres volèrent en éclats, des pierres lancées avec une violence inouïe vinrent briser le mobilier et causer dans l'appartement de grands dégâts.

A ce moment, le charron, M. Léon Putman, se trouvait dans son atelier dont la porte était fermée. Son frère, M. Jean-Baptiste Putman, travaillait à côté de lui, tandis que la femme du charron était occupée dans sa cuisine aux travaux du ménage.

Voulant se rendre compte de ce qui se passait, M. Léon Putman s'approcha de la croisée; au même moment il reçut une brique en pleine figure; le coup avait été des plus violents, et il tomba à la renverse; le sang coulait avec une telle abondance que ses vêtements en furent bientôt couverts. Il voulut se relever, mais une seconde brique lancée avec autant de force que la première, l'atteignit à la main gauche.

Pendant ce temps, Mme Putman qui s'était enfuie par l'arrière-cour, poussait des cris désespérés, appelant au secours.

Les jeunes gens enfoncèrent bientôt la porte. Ce que voyant, et voulant sauvegarder la vie de son frère et la sienne, M. Jean-Baptiste Putman, alla chercher un révolver dans sa chambre à coucher et revint menacer les agresseurs.

S'adressant à eux, il leur dit : « Si vous ne voulez pas vous retirer, je vais faire usage de cette arme. »

— « Nous ne partirons pas, répondirent les jeunes gens, nous voulons tout démolir ici. »

M. Putman, les menaçant toujours du canon de son arme, parvint toutefois à les faire reculer jusqu'au seuil de la porte, puis il les invita de nouveau à s'en aller, et, afin de les effrayer, il tira un coup en l'air.

Un des agresseurs, Alfred Legagneur, lui dit : « Puisque vous aimez tant à tirer, tirez donc sur moi. »

Ces paroles furent suivies de menaces, si bien que le frère du charon, craignant d'être débordé par la bande, fit feu.

Le jeune Legagneur poussa un cri et prit la fuite dans la direction de Wattrelos, avec ses camarades.

Il avait à peine fait une cinquantaine de mètres qu'il s'affaissa et tomba le visage sur le pavé près de l'estaminet de la « Bonne Espérance. Ses amis demandèrent un matelas à un voisin placèrent le blessé, et le transportèrent chez lui à Wattrelos.

Le blessé

Le blessé est un jeune garçon de dix neuf ans, grand et solide; sa figure paraît intelligente et il est connu pour avoir un caractère très doux. Il était venu, il y a environ six mois, de Boulogne-sur-Mer, habiter avec son beau-frère, M. Pauwels, plafonneur, rue du Bureau, à Wattrelos. C'est là qu'il a été conduit.

La blessure qu'a reçue Alfred Legagneur, sans être mortelle, ne laisse pas que d'inspirer de graves inquiétudes au médecin qui lui donne des soins. La balle a pénétré sous l'amygdale gauche, a effleuré l'œsophage et est allée se loger à la naissance de l'épine dorsale. Le docteur a déclaré qu'il était impossible de l'extraire.

Dans le courant de la journée, le blessé a eu plusieurs syncopes, ce qui n'est pas de bon augure : il a reçu, à deux heures de l'après-midi, les derniers sacrements.

On craint une hémorragie interne et, ce qui est plus dangereux encore, un gonflement de la gorge qui amènerait l'étouffement. Le blessé a gardé toute sa connaissance jusque dans la soirée, pendant laquelle une fièvre assez forte s'est déclarée.

Le mobile de l'agression

On est encore à se demander sous quelle influence les jeunes gens ont agi. MM. Putman ne les avait jamais vus et ils n'en connaissaient aucun. Toutefois, on raconte, et ce trait semble s'être accrédité dans la population, qu'une certaine animosité régnait entre Mme Pauwels et M. Putman.

La cabaretière aurait voulu, depuis longtemps, agrandir son établissement, et elle aurait rencontré, de la part de M. Putman, un refus énergique de se dessaisir de sa propriété. Ce refus aurait été dicté en quelque sorte par l'administration d'Herseaux, pour des raisons qu'il ne nous appartient pas d'apprécier.

On croit donc généralement que les jeunes gens ont été excités contre M. Putman et que, l'ivresse aidant, ils auront mis de mauvais conseils à exécution.

Nous croyons même savoir que c'est dans ce sens qu'a été conclue l'enquête qui a été aussitôt ouverte par la gendarmerie de Mouscron.

La descente du Parquet

Dès que la nouvelle de cette affaire se fut répandue dans les environs, la gendarmerie de Mouscron, informée par télégraphe, n'a pas tardé à arriver. A deux heures, le Parquet de Courtrai, représenté par le procureur du Roi, le juge d'instruction et un secrétaire, accompagné du commandant des brigades de gendarmerie, s'est transporté au hameau du Petit-Audenarde. M. Louis Flament, échevin d'Herseaux, était également arrivé chez M. Putman.

Les magistrats instructeurs se sont fait représenter la scène de violence qui s'est produite; ils ont relevé les dégâts commis, constate les blessures qu'avait reçues M. Putman et fait ramasser les briques dont les agresseurs s'étaient servis et ils ont pris ces objets comme pièces à conviction.

Le bruit avait couru qu'un des camarades de Legagneur avait été également blessé. Ce renseignement était faux et voici ce qui l'avait motivé. Lorsque les agresseurs ont pénétré de force chez M. Putman, celui-ci s'est défendu comme il a pu et il s'est armé d'une triangle de fer dont il a asséné un coup à l'un d'eux, le jeune Fourmanois, qui n'a d'ailleurs reçu que des contusions très légères.

Cette affaire a été vivement commentée à Wattrelos et beaucoup de promeneurs ont profité de l'après-midi de la fête pour aller visiter la maison de M. Putman.

Le Conseil municipal de Roubaix se réunira *vendredi* 27 juin, à sept heures et demie du soir, pour examiner les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1. Bourses et subsides; institution des jeunes aveugles de Ronchin; demande de bourse en faveur du jeune Vincent Dehier. — 2. Secours et subsides; société française de bienfaisance de Londres, demande de subvention. — 3. Bureau de bienfaisance; comptes administratif et de gestion de l'exercice 1889; budget supplémentaire de 1890; avis du conseil municipal. — 4. Hospices; aliénation de rentes; avis du conseil municipal. — 5. Tramways; dépenses d'entretien des voies; remboursement; demande d'autorisation de plaider contre le syndic de la faillite. — 6. Id.; ligne de Roubaix à Lille; insuffisance des départs vers Croix; pétition.

7. Voirie municipale. Service des droits de voirie; demande d'un crédit supplémentaire. — 8. Id.; rue Bella; classement et mise en état de viabilité. — 9. Id.; rue Ingres; classement et mise en état de viabilité. — 10. Id.; rue Hoche; première section; classement, travaux de voirie. — 11. Id.; rue Hoche; deuxième section; prolongement jusqu'au boulevard de Mulhouse. — 12. Id.; rue des Charpentiers; classement et mise en état de viabilité.

13. Voirie municipale; service vicinal; budget des ressources et des dépenses pour 1891. — 14. Id; rue de l'Amiral Courbet; ouverture, classement, travaux de voirie. — 15. Id.; rue de l'Ouest; pétition de M. Delcroix relative à la concession d'une voie ferrée traversant la rue. — 16. Id.; rue Sainte-Thérèse; classement. — 17. Id.; numérotage des maisons; marché de gré à gré avec la maison Gillet. — 18. Id.; rue de Soubise; construction d'un tronçon d'aqueduc. — 19. Sautiens de famille; jeunes soldats en activité de service demandant à être renvoyés dans leurs foyers en qualité de soutiens de famile; avis du Conseil municipal.

Rapports des commissions. 1. Secours et subsides: société colombophile « les Voltigeurs de l'Eulle » demande d'un prix. (M. Leclercq.) — 2. Fabriques des Eglises de St-Martin, Notre-Dame, Ste-Elisabeth, St-Sépulcre, St-Joseph et du Sacré-Cœur; compte administratif de 1889 et budget de 1892. (M. Carissimo) — 3. Mont-de-piété; compte de gestion et compte administratif de 1889, budget supplémentaire de 1890; avis du conseil municipal. (M. F. Roussel.) — 4. Service de la constation des décès; projet de modifications à apporter aux circonscriptions existantes. (M. le Dr Carrette.) — 5. Mont-de-piété; dégagement des objets de travail et d'effets d'habillement. (M. Heyndrickx). — 6. Batiments communaux; condition publique; construction d'une chambre vitrée. (M. Blanchot). — 7. Id.; Eglise St-Martin, réparations diverses; demande d'un crédit supplémentaire. (M. le Dr Carrette.)

8. Bâtiments communaux; demande d'un employé auxiliaire pour les règlements des comptes de nitoyenneté. (M. Heyndrickx). — 9. Id.; Abattoir; construction d'un logement pour l'inspecteur. (M. Deleporte-Bayart). — 10. Voirie municipale; boulevard de ceinture; expropriation des terrains; offres à faire aux propriétaires expropriés. (M. Carissimo). — 11. Id.; égout collecteur; acquisition des terrains; offres à faire aux propriétaires expropriés. (M. Carissimo). 12. Id.; rue du Caire; prolongement; proposition de M. Bonnel. (M le Dr Carrette). — 13. Id.; rue Drouot; partie comprise entre la rue Buffon et la rue de Jemmapes; classement. (M. A. Louage). 14. Id.; cession de terrain à la voie publique; MM. Augustin et Léon Derreumaux, rue du Tilleul; Emile Vermersch, rue du Tilleul, André Meillassoux, rue d'Avelghem, Guillaume Lefebvre et fils rue d'Hem, Gustave Watting, rue de Barbieux, L. Derville et fils, rue du Tilleul. (M. Degalle).

15. Voirie municipale; boulevard d'Armentières; abords du passage à niveau; pavage d'un trottoir appartenant à la ville. (M. Degalle). — 16. Id.; parc de Barbieux; avenue Lacépède; conduites d'eau et de gaz; demande de MM. Isaac Holden et fils. (M. le docteur Derville). — 17. Id.; rue Delespaul; section comprise entre le chemin de Carlignies et la rue d'Oran; classement et mise en état de viabilité. (M. Degalle). — 18. Id.; rue de France; classement et mise en état de viabilité. (M. Chéron). — 19. Id.; rue Christophe-Colomb; classement et mise en état de viabilité. (M. Carissimo).

20. Voirie municipale; rue Thiers; demande de classement et de mise en état de viabilité. (M. Carissimo). — 21. Id.; rue de Sévigné; classement et mise en état de viabilité. (M. Deleporte-Bayart). — 22. Elargissement des quais du canal; déplacement de la maison pontière de la Grande-Vigne. (M. le Dr Carrette). — 23. Bouches à incendie pour pompes à vapeur; marché de gré à gré. (M. Louage). 24. Rue de Lannoy, alignements. (M. Chéron). 25. Eclairage électrique du Cercle de l'Industrie, demande de M. Desclée frères et Cie. (M. Heyndrickx). — 26. Institut Sévigné; acquisition de l'emplacement. (M. le Dr Derville).

17. Cysoing; création d'un marché aux bestiaux; changement de date; avis du Conseil municipal de Roubaix. (M. Chéron). — 28. Cimetière; recouvrement des droits de fosse; modifications au règlement (M. F. Roussel). — 29. Caisse d'épargne; projet de modifications aux statuts; avis du Conseil municipal. (M. Carissimo). — 30. Téléphone; ligne téléphonique entre Roubaix, Tourcoing et Fourmies; projet de convention avec l'Etat. (M. Tiers). — 31. Compte administratif et compte de gestion de la ville de Roubaix pour 1889. (M. Carissimo). — 32. Budget supplémentaire de 1890. (M. Carissimo). 33. Compte de gestion du receveur municipal pour 1888; observation de M. le Trésorier général. (M. le Dr Carrette). — 34. Théâtre. (Degalle). 35. Soutiens de famille; jeunes gens de la classe 1889 et ajournés des classes 1887 et 1888; avis du Conseil municipal. (M. F. Roussel).

Les réservistes de la classe 1879, sont invités à se rendre à la Gendarmerie de Roubaix pour y recevoir leur livret individuel.

L'Excursionnist-club a fait une sortie dimanche matin. Parti du local, Hôtel de France, à cinq heures et demie, les jeunes marcheurs sont arrivés à Bondues, à six heures trois quarts.

Après quelques visites dans la commune, ils se sont rendus au château de M. le comte d'Hespel, où, en son absence, ils ont été fort bien reçus par le garde du château, qui s'est gracieusement offert à leur faire visiter le parc et les avenues.

Ils ont, ensuite, visité une grande ferme dépendante du château; après avoir remercié le garde de sa courtoisie les excursionnistes se sont remis en route pour Roubaix, où ils sont arrivés à 11 h. 1/2 enchantés de leur sortie.

Les sociétés qui naissent. — Par arrêté de M le préfet du Nord, en date du 17 juin, a été autorisé la création à Roubaix, rue d'Espagne, d'une *société particulière d'arbalétriers dite : les francs Piquets.*

— Par arrêté, à la même date, le Préfet du Nord a autorisé la prorogation pour six nouvelles séances de la Société artistique de Roubaix-Tourcoing.

— Par arrêté, en date du 19 juin, M. le préfet a autorisé la création à Roubaix, rue des Fleurs, 138, d'une société particulière dite *Les Amis de la Chanson.*

Un accident, au Hutin. — On travaille en ce moment à la construction d'un aqueduc dans le quartier du Hutin. Dimanche matin, un ouvrier maçon, M. Augustin Caby, venait de cimerter l'intérieur de l'ouvrage, lorsque, pour remonter à la surface des travaux, il fut obligé de se soulever à la force des poignets.

Au même moment, une pièce de bois tomba sur ses doigts et les broya.

Le malheureux ouvrier, malgré ses souffrances, eut la force de se maintenir; il appela au secours et ses camarades, après lui avoir donné des soins, le conduisirent à son domicile, rue de Lannoy, cour Boyaval.

Un docteur a fait transporter M. Caby à l'Hôtel-Dieu.

Un vol, près du pont du Sartel. — Deux préposés des douanes, en tournée de service dans la nuit du dimanche à lundi, découvrirent à quelques mètres du pont du Sartel, dans une maison en construction, appartenant à M. Tréboux, un individu qui circulait portant des plaques de zinc sur le dos.

Ils le questionnèrent et, pris au dépourvu, l'individu avoua qu'il venait de commettre un vol. Il déclara même qu'il avait caché le produit de vols précédents dans les champs de blé avoisinants, ce qui fut reconnu exact.

Cet individu, qui a refusé de dire son nom, est âgé d'environ 18 ans. Il a été arrêté et conduit au poste de police du 3e arrondissement.

Tombé dans le canal. — Un homme de soixante ans, M. François H... en suivant, dimanche vers cinq heures du soir, le canal, fit un faux pas, près du quai d'Anvers et roula dans le canal.

Les trois personnes passaient à ce moment : MM